



Plan stratégique de l'ICANN

juillet 2009 - juin 2012

La mission de l'ICANN

Depuis la création de l'ICANN, sa mission et les valeurs qui guident ses actions ont été vivement débattues et examinées par la communauté Internet. Les résultats de cette discussion approfondie, globale et ascendante ont été incorporés dans les règlements, la mission et les valeurs principales de l'ICANN.

La mission limitée et distincte de l'ICANN est clairement définie dans l'article 1 de ses statuts.

La mission de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – « ICANN ») est de coordonner, à un niveau général, les systèmes mondiaux d'identificateurs uniques de l'Internet, et notamment d'assurer la stabilité et la sécurité d'exploitation des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet. En particulier, l'ICANN :

1. coordonne l'allocation et l'attribution des trois ensembles d'identificateurs uniques pour l'Internet, à savoir:
 - a. les noms de domaines (formant un système appelé "DNS");
 - b. les adresses de protocole Internet ("IP") et les numéros de systèmes autonomes ("AS"); et
 - c. les numéros des ports de protocoles et des paramètres.
2. coordonne l'exploitation et l'évolution du système des serveurs racines du DNS
3. coordonne de façon raisonnable et pertinente l'élaboration des politiques associées à ces fonctions techniques.

L'ICANN est une organisation internationale de groupes à intérêts multiples à but non lucratif. Elle est devenue l'organe mondial officiel en matière de moyens techniques et organisationnels permettant d'assurer la stabilité et l'interopérabilité du DNS, la distribution continue et équitable des adresses IP et l'enregistrement exact des paramètres des protocoles.

Les valeurs principales de l'ICANN

Les statuts de l'ICANN exposent en détail ses principales valeurs comme faisant partie de sa mission. Dans le cadre de l'accomplissement de cette mission, les décisions et actes de l'ICANN doivent être guidés par les principales valeurs suivantes:

1. Préservation et amélioration de la stabilité opérationnelle, de la fiabilité, de la sécurité et de l'interopérabilité mondiale de l'Internet.
2. Respect de la créativité, de l'innovation et de la diffusion des informations rendues possibles par l'Internet, en limitant les activités de l'ICANN aux questions relevant de sa mission qui exigent une coordination mondiale ou qui en bénéficient substantiellement.
3. Dans la mesure du possible et selon les besoins, la délégation des fonctions de coordination à d'autres autorités responsables reflétant les intérêts des parties intéressées ou la reconnaissance de leur rôle en matière de politique.
4. Recherche et soutien d'une participation élargie et éclairée reflétant la diversité fonctionnelle, géographique et culturelle de l'Internet, à tous les niveaux d'élaboration des politiques et de prise de décisions.
5. Dans la mesure du possible et selon les besoins, recours aux mécanismes des marchés afin de promouvoir et de consolider un environnement compétitif.
6. Introduction et encouragement de la concurrence en termes d'enregistrement des noms de domaines dans la mesure du possible et dans l'intérêt du public.
7. Emploi de mécanismes d'élaboration de politiques ouverts et transparents qui (i) favorisent les décisions bien informées fondées sur des conseils experts et (ii) assurent que les entités les plus concernées soient en mesure d'aider le processus d'élaboration de politiques.
8. Prise de décisions par l'application neutre et objective de politiques documentées, en toute intégrité et équité.
9. Rapidité d'action permettant de répondre aux besoins de l'Internet tout en obtenant des commentaires éclairés émanant des entités les plus concernées, et ce, dans le cadre du processus de prise de décisions.
10. Responsabilité continue vis-à-vis de la communauté Internet par le biais de mécanismes permettant d'améliorer l'efficacité de l'ICANN.
11. Tout en restant ancrés dans le secteur privé, reconnaître que les gouvernements et les autorités publiques sont responsables des politiques publiques et dûment tenir compte des recommandations émanant des gouvernements ou des autorités publiques.

Lettre du président du Conseil d'administration et du président-directeur général

Décembre 2008

À toutes les parties intéressées

L'ICANN défend un Internet mondial unique et interopérable, réalisable, en partie, grâce à une coordination efficace des identificateurs uniques d'Internet de la part de l'ICANN, et à l'élaboration de politiques essentielles à une telle coordination. Dans cette perspective, il est capital que l'organisation de l'ICANN et son processus de prise de décisions reflètent le caractère universel de l'Internet dans son modèle multi-parties prenantes, et sa responsabilité envers un regroupement mondial. L'ICANN réaffirme son engagement absolu envers ce modèle multilatéral en tant qu'approche appropriée pour la prise de décisions et l'élaboration de politiques relatives aux identificateurs uniques d'Internet.

Ce plan stratégique couvrant la période de juillet 2009 à juin 2012 est fondé sur le bon travail accompli lors de l'élaboration du plan stratégique précédent. Malgré les nombreux changements sur la scène économique mondiale, le centre d'intérêt de l'ICANN reste ferme. Les priorités développées dans le cadre du plan précédent sont toujours de mise, avec quelques modifications qui reflètent les leçons acquises au cours des derniers douze mois. L'ICANN reste fidèle à la ligne de conduite établie dans les plans précédents en se préparant à faire face aux opportunités et aux défis auxquels nous nous attendons à être confrontés au cours des trois prochaines années.

L'ICANN réaffirme son engagement quant à la mise en œuvre des nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD) et des noms de domaine internationalisés (IDN). Les plans préliminaires de mise en œuvre des nouveaux gTLD et ccIDN étant publiés, le déploiement à grande échelle de nouveaux domaines génériques de premier niveau et la formulation de noms de domaine dans les différents scripts/langages du monde entier seront devenus une réalité à l'échéance de ce plan. Afin qu'une telle évolution soit possible, l'ICANN créera des systèmes extensibles. Nous soutiendrons le développement d'un réseau mondial de registres et de bureaux d'enregistrement qui, à leur tour, fourniront des services de noms de domaine dans une variété de scripts, de sorte à renforcer la confiance de l'utilisateur sur le marché des noms de domaine.

L'élaboration de politiques est une fonction primordiale pour l'ICANN. L'ICANN continuera à mettre en place des politiques efficaces en consultation avec une communauté mondiale multilatérale réellement représentative et bénéficiant d'un réel soutien, par le biais de processus ascendants et consensuels, renforcés par les leçons tirées du processus de revue. Ce plan comprend des initiatives visant à renforcer le processus d'élaboration de politiques afin qu'il réponde aux besoins de nos parties prenantes.

Un autre changement important pour l'Internet même consistera en l'expansion de l'IPv6 en tant que norme d'adressage commune. L'ICANN travaillera en collaboration avec le Number Resource Organization (NRO), les Registres Internet Régionaux (RIR) et la communauté Internet afin de mettre en place des processus solides et équitables pour la gestion de l'attribution des adresses IPv4 encore disponibles et nous dirigerons et soutiendrons les pratiques qui permettent l'adoption accélérée de l'IPv6 en ayant, entre autres, tous les services d'ICANN disponibles sur IPv6.

Sécurité, stabilité et détermination resteront nos priorités et l'ICANN travaillera efficacement en collaboration avec d'autres parties prenantes de l'Internet afin de renforcer et de protéger la sécurité et la stabilité de l'Internet, en accordant une attention particulière à la mission de l'ICANN qui consiste à protéger la sécurité, la stabilité et la faculté de récupération des systèmes Internet d'identificateurs uniques.

À l'échéance de ce plan, l'ICANN sera devenue une organisation mondiale qui aura répondu à l'ensemble des exigences définies dans l'accord de projet conjoint conclu avec la Chambre de commerce des Etats-Unis pour passer à une gestion totale par le secteur privé. Elle bénéficiera de l'approbation de ses parties prenantes et des ses homologues et sera reconnue comme une organisation appliquant les meilleures pratiques en matière de responsabilité et de transparence. L'ICANN aura acquis une sécurité financière et des réserves suffisantes pour surmonter les incertitudes financières.

La solidité du modèle multilatéral de l'ICANN étaye tout ceci. Ce plan contient des initiatives visant à renforcer ce modèle afin que l'ICANN continue à être le forum où toutes les parties intéressées peuvent se réunir pour débattre et décider des questions liées à la coordination des identificateurs uniques de l'Internet.

Nous souhaitons remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce plan, qu'ils soient membres du Conseil d'administration, membres des Organisations de soutien de l'ICANN et des Comités consultatifs ayant contribué tout au long de notre processus de développement de stratégie multilingue ou membres du personnel qui ont utilisé leur expertise pour modeler les initiatives qui forment la base de ce plan. Nous sommes impatients de travailler avec tous les membres de la communauté de l'ICANN dans le cadre de la mise en œuvre du programme difficile mais motivant défini dans ce plan.

Cordialement,

Peter Dengate-Thrush
Président du Conseil d'administration

Paul Twomey
Président-directeur général

Contexte du plan de l'ICANN

Ce plan stratégique définit les priorités de l'ICANN sur les trois prochaines années. Ces priorités ont été élaborées selon les directives du Conseil d'administration de l'ICANN, en consultation avec la communauté afin de répondre à ce que celle-ci perçoit comme étant les principaux défis et opportunités qui se présenteront à l'organisation. Ce contexte de planification est défini ici en termes de défis environnementaux et organisationnels.

Principaux défis environnementaux

- i. L'essor constant de l'Internet en tant que moyen de communication véritablement mondial et la nécessité pour l'ICANN de répondre aux besoins d'une base de parties prenantes véritablement mondiale
- ii. L'importance accrue de l'infrastructure de l'Internet pour une large gamme d'applications critiques commerciales et de communication
- iii. La garantie de stabilité et de sécurité du DNS et d'autres identificateurs uniques dans un environnement où les attaques se font de plus en plus fréquentes et de plus en plus sophistiquées, et les identificateurs uniques utilisés pour faciliter et déguiser ces attaques
- iv. Une gamme étendue de comportements frauduleux et malveillants dans l'environnement d'Internet, un grand nombre desquels, notamment lié au contenu, n'entre pas dans les limites de l'autorité de l'ICANN
- v. Le maintien de la stabilité, étant donné les augmentations d'échelle attendues résultant du nombre d'utilisateurs et du nombre de dispositifs connectés à Internet,
- vi. Le maintien de la stabilité face à l'augmentation du nombre de noms de domaine escomptée, résultant de l'introduction des IDN et du processus de nouveaux gTLD
- vii. Les changements de composition de la communauté de l'ICANN, découlant de la mise en œuvre d'IDN, y compris le nombre croissant de bureaux d'enregistrement et de titulaires de noms de domaine dans des régions non anglophones
- viii. La réduction de la réserve d'adresses IPv4 de l'Autorité pour les noms et numéros assignés (IANA) non attribuées aux RIR d'ici 2011 et les défis de l'adoption des IPv6
- ix. L'évolution constante des applications et des modèles commerciaux qui ont recours à l'Internet, y compris le marché des noms de domaine, les modèles de publicité en ligne et le marché secondaire
- x. La fracture possible du système actuel, entraînée peut-être par l'insatisfaction éprouvée vis-à-vis de ce qui perçu comme étant des restrictions imposées par les protocoles techniques ou par les actes d'un ou de plusieurs gouvernements
- xi. Le rôle approprié que doit jouer l'ICANN dans le vaste groupe d'entités internationales et autres entités de gouvernance mondiales intervenant dans les fonctions de l'Internet
- xii. L'incertitude de l'environnement économique et financier mondial

Principaux défis organisationnels

- i. Avec la fin de l'accord de projet conjoint (JPA), le maintien d'une structure d'entité organisationnelle appropriée afin de servir les fonctions de coordination technique de plus en plus mondialisée de l'ICANN
- ii. L'obligation organisationnelle telle que définie par les statuts, à savoir la revue régulière des structures de l'ICANN et le volume de travail requis de la part de la communauté pour compléter le tour des revues
- iii. Le développement et le maintien de systèmes et d'outils informatiques pour répondre aux besoins d'une organisation de bénévoles multilingue et d'un personnel réparti de par le monde
- iv. L'obligation constante de réviser et de renouveler les processus de l'ICANN afin de fonctionner le plus efficacement possible
- v. Le maintien d'un niveau élevé de transparence et de responsabilité
- vi. Les augmentations substantielles du volume de travail à effectuer en matière de politiques et de gestion
- vii. La gestion efficace de l'élaboration opportune et dynamique des politiques dans une organisation principalement composée de bénévoles

- viii. Le maintien d'une communication efficace avec une audience mondiale de parties prenantes de l'ICANN ayant différents niveaux de connaissances sur le fonctionnement du DNS, notamment avec l'introduction des nouveaux TLD.
- ix. La gestion efficace d'un personnel nombreux réparti de par le monde et de culture variée.

Priorités stratégiques pour les trois prochaines années

Ayant pris en considération les défis et opportunités les plus susceptibles de se présenter au cours des trois prochaines années, les priorités suivantes ont été définies par et pour la communauté de l'ICANN. Ces priorités reflètent le rôle et les responsabilités en cours de l'organisation, ainsi que les opportunités particulières identifiées à l'heure actuelle.

1. Mettre en œuvre les IDN et les nouveaux gTLD

Une des priorités principales de l'ICANN pour les trois années à venir est de poursuivre la mise en œuvre de deux des changements les plus importants apportés à l'espace de noms : l'introduction des noms de domaines internationalisés (IDN) au premier niveau et la mise en œuvre d'un processus pour l'introduction des nouveaux gTLD. L'introduction des IDN pourrait ouvrir la porte à des milliards de personnes de la communauté Internet mondiale qui pourront alors utiliser des domaines de premier niveau dans leur script natal. Le processus des nouveaux gTLD accroîtra fortement la compétition et le choix offert aux consommateurs sur le marché des gTLD. Il offrira également un potentiel d'applications TLD innovantes, créatives et précieuses pour les internautes.

L'objectif principal de cette priorité est d'obtenir un fonctionnement des nouveaux gTLD (IDN compris) et des ccTLD des IDN dans la racine, avec les processus de leur support incorporés aux opérations standards.

Les résultats principaux de cette priorité seront les suivants:

- a. Terminer le processus de politiques pour les ccTLD des IDN associés aux domaines dotés d'un code à deux lettres ISO 3166-1 (IDNC) pendant la durée de ce plan, et soutenir le processus en régime accéléré dans le but d'accepter des demandes d'IDNC de code de pays pour la mi-2009.
- b. Lancer l'application des nouveaux gTLD autour de la mi-2009.
- c. Continuer à surveiller l'impact de l'ensemble des changements (nouveaux TLDs, DNSSEC (système sécurité du nom de domaine) et autres changements possibles) sur le rendement de la zone racine pendant la durée du plan.
- d. Réviser le processus du premier tour et mettre les améliorations identifiées en œuvre; veiller à ce que les processus de validation et de mise en œuvre des nouveaux gTLD (gestion des objections y comprise) soient systématiques et effectués selon une cartographie des processus publiée avec des délais prévisibles acceptables par la communauté d'ici 2011.

2. Renforcer la sécurité, la stabilité et la faculté de récupération dans l'allocation et l'attribution des identificateurs uniques de l'Internet

La sécurité, la stabilité et la faculté de récupération dans le fonctionnement des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet forment une partie fondamentale de la mission de l'ICANN. A mesure que la fréquence et la sophistication des attaques perturbatrices et des autres comportements malveillants augmentent, l'ICANN et sa communauté doivent continuer à améliorer la faculté de récupération du DNS et à renforcer son aptitude à maîtriser ces événements. À mesure que s'amplifie la nature des attaques et des comportements malveillants, l'ICANN doit collaborer avec les autres parties prenantes dans ce domaine afin de clarifier le rôle de l'ICANN et trouver des solutions à des problèmes qui dépassent la mission d'une seule entité.

L'objectif principal de cette priorité est de veiller à ce que les systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet restent viables et à ce que leur fonctionnement reste solide pendant la durée de ce plan.

- a. Soumettre à la consultation un plan qui définisse le rôle de l'ICANN en matière de sécurité, stabilité et faculté de récupération de l'Internet ; identifier les partenaires appropriés et démarrer une action conjointe. Définir le rôle de l'ICANN de sorte que la portée de ses efforts, les coûts et les résultats soient bien compris et mettre en œuvre un processus qui mène à un accord de la part de la communauté et du Conseil d'administration en 2009. Collaborer de façon efficace avec les partenaires afin de poursuivre des approches multilatérales et de mener des programmes qui contribuent à la sécurité, la stabilité et la faculté de récupération de l'Internet à l'échelle mondiale. Des critères de mesure de ces programmes seront établis d'ici la fin de 2009 et les premières évaluations auront lieu d'ici la mi-2010.
- b. Fournir les mécanismes qui permettront aux utilisateurs de valider l'authenticité des identificateurs de l'Internet que l'ICANN publie et contribuer largement aux efforts techniques visant à offrir des systèmes de nommage et d'adressage Internet plus sécurisables. En particulier, l'ICANN fera tout son possible pour collaborer avec les parties prenantes principales, assurer la signature du DNSSEC de la zone racine DNS d'ici la fin de 2009 et encourager la mise en œuvre de rPKI pour renforcer la maîtrise de la sécurité et la stabilité.
- c. Réaliser des programmes ciblés pour renforcer la compréhension des risques et renforcer la sécurité et la faculté de récupération des organismes associés à la communauté TLD. Les programmes comprendront le travail en partenariat afin d'établir une approche efficace en matière de partage des meilleures pratiques à travers la communauté d'ici la fin de 2009 et mettre en place des programmes continus de formation et d'exercices régionaux pour cette communauté durant toute la période couverte par le plan.
- d. Collaborer avec les parties prenantes de la communauté de l'ICANN pour établir les modalités d'une collaboration continue visant à comprendre les risques et à renforcer la sécurité et la faculté de récupération des DNS vis-à-vis d'une gamme complète de menaces et ce, durant toute la période couverte par le plan. L'ICANN collaborera avec des partenaires pour établir les approches permettant de mesurer les risques opérationnels encourus par les DNS et leurs utilisateurs, d'ici la mi-2010.

3. Surveiller la réduction de l'espace d'adressage IPv4 et fournir un leadership en faveur de l'adoption d'IPv6

Pendant la durée de ce plan, la réserve d'adresses IPv4 non attribuées de l'IANA sera épuisée. Certaines parties de la communauté Internet ont déjà commencé à adopter IPv6. L'Internet doit rapidement devenir compatible avec IPv4 et IPv6 à la fois. L'ICANN devra collaborer avec la communauté de l'Internet pour gérer la diminution des adresses IPv4, encourager l'adoption de l'adressage IPv6 et garantir l'interopérabilité des deux espaces dans le DNS.

L'objectif principal de cette priorité est d'utiliser des qualités d'influence afin de promouvoir le déploiement et l'adoption d'IPv6. Un objectif secondaire consiste à encourager une gestion responsable continue de l'espace IPv4 après la date d'épuisement des réserves d'adresses IPv4.

- a. Collaborer avec les partenaires appropriés pour faciliter un passage sans heurts après l'épuisement des réserves d'adresses IPv4.
- b. Fournir un leadership en matière d'adoption d'IPv6, y compris en assurant la disponibilité de tous les services de l'ICANN via IPv6.
- c. Encourager les entités standards appropriées à développer des outils et des protocoles visant à faciliter la compatibilité aval d'IPv4 et d'IPv6.
- d. Collaborer avec les parties prenantes pour examiner les implications des modèles en matière de transfert d'IPv4 et préparer une réponse appropriée à ces modèles de la part de l'ICANN, d'ici la fin de 2009.

4. Améliorer la confiance au sein du marché des gTLD

L'ICANN a la responsabilité de bâtir la confiance des utilisateurs sur le marché des gTLD en s'assurant que les registres et les bureaux d'enregistrement fonctionnent conformément à leurs contrats et aux politiques de l'ICANN. Ceci inclut la protection des données des titulaires de noms de domaine en cas de défaillance d'un registre ou d'un bureau d'enregistrement. L'introduction des nouveaux gTLD et IDN constituera une opportunité pour le développement des registres et des bureaux d'enregistrement de par le monde. L'ICANN doit s'assurer que ses processus métier sont adaptés à faire face à ce développement et à conforter la confiance des titulaires de noms de domaine dans les nouveaux marchés.

L'objectif principal de cette priorité est de s'assurer de la conformité absolue de tous les registres et bureaux d'enregistrement et de créer un système où aucune donnée de titulaire de nom de domaine ne soit perdue pendant la durée du plan.

- a. Favoriser le débat au sein de la communauté afin de clarifier le rôle de l'ICANN par rapport à la protection des consommateurs ; développer une position de consensus clair d'ici la fin de 2009.
- b. Au travers d'une collaboration avec les registres et bureaux d'enregistrement et par le biais d'autres moyens, introduire des méthodes de protection des titulaires de noms de domaine contre l'utilisation frauduleuse de leurs enregistrements et contre l'enregistrement de sites frauduleux.
- c. Poursuivre le travail de sensibilisation et de conformité pour s'assurer que tous les registres et bureaux d'enregistrement sont pleinement conformes et réalisent des audits réussis, d'ici la fin de la période couverte par ce plan (et pour s'assurer que les registres et bureaux d'enregistrement non conformes ont été désenregistrés).
- d. Élaborer un processus bien défini et publié concernant la revue des accords de registres d'ici 2010.
- e. Poursuivre l'examen de continuité d'entreprise des registres et des bureaux d'enregistrement et mettre en œuvre d'autres mesures pour protéger les données des titulaires de noms de domaine en ayant pour but de ne perdre aucune donnée de titulaire de noms de domaine pendant la durée de ce plan.
- f. Augmenter la diversité mondiale des registres et bureaux d'enregistrement pendant la durée de ce plan, en ayant pour but d'établir des contrats avec au moins 50 entités en dehors de l'Amérique du Nord au cours de cette période.

5. Viser l'excellence dans les opérations principales

Bien que des améliorations substantielles aient été réalisées en matière de performances des activités opérationnelles principales au cours de ses dernières années, l'ICANN est engagée à constamment affiner ses processus afin d'améliorer encore davantage la performance de ses fonctions principales.

L'objectif principal de cette priorité est de maintenir ou d'améliorer les niveaux de service relatifs à toutes les mesures clés pendant la durée de ce plan, y compris la gestion de l'impact des nouveaux gTLD et des nouveaux ccTLD d'IDN.

- a. Maintenir et si possible améliorer les niveaux de service de l'IANA pendant la durée du plan, y compris la gestion de la charge de travail accrue dérivant des nouveaux gTLD et IDN
- b. Développer un cadre de processus et des systèmes solides pour la prestation de services électroniques, y compris des outils pour les applications électroniques, le traitement et la gestion de données relatifs aux tâches des registres et des bureaux d'enregistrement d'ici 2010.
- c. Renforcer les connaissances de l'industrie et l'expertise du personnel des registres d'ici la fin de la période couverte par le plan.
- d. Terminer la revue de la Politique d'évaluation des services des registres d'ici la fin de 2009.
- e. Veiller à une mise en œuvre efficace des plans de sécurité, continuité métier et gestion du risque de l'ICANN d'ici septembre 2009 et réaliser tous les deux ans un audit réussi des plans de sécurité, à compter de 2009.
- f. Documenter le processus de mise à jour Racine (Root), y compris les niveaux de service pour son fonctionnement et une assurance qualité des procédures de mesure.

6. Renforcer les processus d'élaboration des politiques

L'élaboration de politiques représente un des aspects du rôle de l'ICANN les plus importants. L'introduction des IDN et des nouveaux gTLD donnera lieu à de nouveaux défis en matière de politiques. Ces développements et efforts de mise en œuvre liés aux revues indépendantes des structures de l'ICANN apporteront également une communauté plus large et plus diversifiée autour de la table des politiques de l'ICANN. L'ICANN devra poursuivre ses revues et améliorer ses processus d'élaboration de politiques pour répondre aux besoins de ce groupe mondial en matière d'élaboration opportune de politiques efficaces, de sorte à garantir la meilleure utilisation possible du temps accordé par ceux qui prennent part au processus ascendant de l'ICANN.

L'objectif principal de cette priorité est d'impliquer les parties prenantes pertinentes dans le processus d'élaboration des politiques de manière à obtenir une production de politiques efficace et une mise en œuvre réalisée dans un cadre temporel raisonnable.

- a. Mettre en œuvre un nouveau processus d'élaboration des politiques du GNSO et modèle de groupe de travail qui mette l'accent sur l'analyse première approfondie, la consultation élargie de la communauté, la définition de champ appropriée, et l'évaluation subséquente de la mise en œuvre pour favoriser la garantie de résultats efficaces.
- b. Conclure les processus de revue de réforme en cours pour les autres structures de l'ICANN et mettre en œuvre des améliorations pour les NomCom, ALAC, RSSAC, SSAC et ccNSO qui renforceront les processus d'élaboration de politiques.
- c. Développer des critères de mesure afin d'évaluer les processus d'élaboration des politiques d'ici la mi-2010 ; tester la performance et définir des buts pour le restant de la période du plan.
- d. Établir un processus d'évaluation de l'efficacité des politiques d'ici la mi-2010 ; utiliser les connaissances acquises lors du processus pour mettre en place un mécanisme qui permette de régulièrement examiner et d'évaluer les résultats des politiques d'ici la mi-2011.
- e. Continuer à renforcer le soutien professionnel au processus des politiques, notamment en ce qui concerne les nouveaux modèles d'élaboration de politiques en cours de mise en œuvre de la part du GNSO.

7. Renforcer le modèle multi-parties prenantes de l'ICANN afin de gérer l'accroissement des demandes et l'évolution des besoins

L'ICANN s'efforce continuellement d'améliorer son efficacité et son rendement. Pendant la durée de ce plan, l'ICANN est appelée à confronter des défis supplémentaires alors qu'elle cherchera à affiner et à renforcer ses processus de maîtrise des changements découlant de l'introduction des IDN et des nouveaux gTLD. Il faudra notamment améliorer la perception du modèle de l'ICANN, accroître la participation à l'ICANN et renforcer le modèle par le biais de revues et de mise en œuvre des changements convenus.

L'objectif principal est de veiller à ce que le modèle multi-parties prenantes du secteur privé de l'ICANN, en charge de la coordination des identificateurs uniques d'Internet, demeure le modèle préféré de toutes les parties prenantes mondiales.

- a. Développer des critères de mesure pour évaluer la participation à l'ICANN et établir des objectifs pour améliorer la participation d'ici fin 2009 ; mettre en œuvre des plans visant à réaliser ces objectifs pour le restant de la durée de ce plan.
- b. Participer au forum sur la gouvernance de l'Internet (IGF) et à d'autres forums internationaux pendant la durée de ce plan pour améliorer la connaissance et l'approbation du modèle multi-parties prenantes de l'ICANN et contribuer aux débats de gouvernance de l'Internet.
- c. Mener des activités de sensibilisation et d'éducation pour favoriser une participation mondiale encore plus globale et équitable aux organismes de soutien de l'ICANN et aux Comités consultatifs d'ici la fin de la durée de ce plan.
- d. Mener un programme de plaidoyer pour améliorer la relation de l'ICANN avec les parties prenantes externes principales et faciliter la coopération mutuellement bénéfique avec ces entités.
- e. Compléter les revues selon le calendrier et mettre en œuvre les changements d'une manière qui reconnaisse les impacts sur l'ensemble de l'organisation de l'ICANN.
- f. Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement pour les participants de l'ICANN d'ici fin 2009 ; former 20 membres de la communauté à des postes de dirigeants d'ici la fin de 2010.
- g. Poursuivre la transition vers une gestion du secteur privé pendant la durée de ce plan.
- h. Bâtir sur le travail des comités stratégiques du président (PSC) par le biais de plus de consultations et mettre en œuvre les mécanismes et la structure appropriés afin d'assurer les parties prenantes principales que l'ICANN continuera à fonctionner conformément à sa mission et à ses principes fondamentaux.
- i. Continuer à renforcer les mécanismes de gouvernance par la mise en œuvre des changements identifiés lors du processus de revue du Conseil d'administration.

- j. Réaliser des audits annuels réussis de responsabilité et transparence pendant la durée de ce plan.

8. Mondialiser les opérations de l'ICANN

L'Internet est déjà un moyen de communication universel et l'utilisation de l'Internet est en croissance rapide dans de nombreux marchés où les taux de pénétration étaient auparavant réduits. À mesure que l'intérêt pour Internet augmente et avec l'introduction des IDN et des nouveaux gTLD, une plus grande partie de l'audience mondiale sera impliquée dans l'ICANN et dans ses processus. Ceci s'étend de l'accroissement de registres et de bureaux d'enregistrement dans les nouveaux marchés ouverts par les IDN aux organisations qui seront désormais des parties prenantes dans le processus d'élaboration des politiques au travers de leurs intérêts pour de nouveaux gTLD. Pour aborder ces audiences de façon efficace, l'ICANN aura besoin de mondialiser tous les aspects de ses opérations.

L'objectif principal de cette priorité est d'avoir en place une organisation qui puisse desservir de façon appropriée les besoins d'une base de parties prenantes mondiale et multilingue.

- a. Mettre pleinement en œuvre une politique de traductions convenue d'ici la fin de 2011.
- b. Développer la capacité de travailler à une échelle mondiale (y compris la disponibilité de toutes les informations métier et processus pertinents) dans les langues identifiées par le plan de traduction d'ici la fin de 2010.

9. Garantir la responsabilisation, la stabilité et la responsabilité financières

Vis-à-vis de sa communauté, l'ICANN est responsable de la gestion de ses finances de façon transparente et responsable. Ceci veut dire que la planification et l'établissement du budget devraient être transparents et ouverts à la communauté. La nature du travail programmé, les résultats escomptés de ce travail et le coût y associé devraient être clairs. De plus, l'ICANN devrait œuvrer en direction d'un avenir financier solide englobant une variété de sources de revenu et un fond de réserve qui garantissent une exécution continue de sa mission face aux défis financiers. L'objectif principal de cette priorité est de gérer les finances de l'ICANN d'une façon durable avec la plus grande transparence et responsabilisation possibles afin de satisfaire aux exigences de la communauté.

- a. En tant que but stratégique, poursuivre l'objectif de financement complet d'un fond de réserve équivalant à une année de frais d'exploitation et ce, dans les trois à cinq ans. À commencer par 2010 et ensuite tous les ans, examiner la pertinence stratégique continue de cet objectif avec la communauté.
- b. D'ici la fin de ce cycle de planification stratégique, ayant une compréhension plus complète de l'impact financier du programme de nouveaux gTLD, élaborer un modèle financier à long-terme pour l'ICANN, comprenant des cadres pour les dépenses de base stationnaires (frais et fonctions), des sources de revenus appropriées et une composition de revenus permettant de financer ces dépenses de base ainsi que des processus à suivre pour la considération, la validation et le financement de projets différentiels à cette base.
- c. Continuer d'améliorer les rapports de la communauté sur les mesures financières et de performance. Distinguer les aspects réalisés du plan opérationnel de ceux qui n'ont pas été réalisés, et ce, année par année. Présenter à la communauté des rapports financiers fonctionnels plus détaillés, de façon régulière à partir de 2009.

Annexe 1 : Liens entre les défis et les priorités

Ce tableau établit les liens entre les défis environnementaux et organisationnels identifiés au début de ce plan avec la section du plan dans laquelle ces défis sont abordés.

<i>Principaux défis environnementaux</i>	Abordé dans la priorité du plan
i. L'essor constant de l'Internet en tant que moyen de communication véritablement mondial et la nécessité pour l'ICANN de répondre aux besoins d'une base de parties prenantes véritablement mondiale	1-9, sp 7,8
i. L'importance accrue de l'infrastructure de l'Internet pour une large gamme d'applications critiques commerciales et de communication	1-9
ii. La garantie de stabilité et de sécurité du DNS et d'autres identificateurs uniques dans un environnement où les attaques se font de plus en plus fréquentes et de plus en plus sophistiquées, et les identificateurs uniques utilisés pour faciliter et déguiser ces attaques	2
iii. Une gamme étendue de comportements frauduleux et malveillants dans l'environnement d'Internet, un grand nombre desquels, notamment lié au contenu, n'entre pas dans les limites de l'autorité de l'ICANN	2
iv. Le maintien de la stabilité, étant donné les augmentations d'échelle attendues résultant du nombre d'utilisateurs et du nombre de dispositifs connectés à Internet,	5
v. Le maintien de la stabilité face à l'augmentation du nombre de noms de domaine attendue, résultant de l'introduction des IDN et du processus de nouveaux gTLD	5
vi. Les changements de composition de la communauté de l'ICANN, découlant de la mise en œuvre d'IDN, y compris le nombre croissant de bureaux d'enregistrement et de titulaires de noms de domaine dans des régions non anglophones	7,8
vii. La réduction de la réserve d'adresses IPv4 de l'Autorité pour les noms et numéros assignés (IANA) non attribuées aux RIR d'ici 2011 et les défis de l'adoption des IPv6	3
viii. L'évolution constante des applications et des modèles commerciaux qui ont recours à l'Internet, y compris le marché des noms de domaine, les modèles de publicité en ligne et le marché secondaire.	4
xiii. La fracture possible du système actuel, entraînée peut-être par l'insatisfaction éprouvée vis-à-vis de ce qui perçu comme étant des restrictions imposées par les protocoles techniques ou par les actes d'un ou de plusieurs gouvernements	1,7
xiv. Le rôle approprié que doit jouer l'ICANN dans le vaste groupe d'entités internationales et autres entités de gouvernance mondiales intervenant dans les fonctions de l'Internet	7
xv. L'incertitude de l'environnement économique et financier mondial	9
<i>Principaux défis organisationnels</i>	
i. Avec la fin de l'accord de projet conjoint (JPA), le maintien d'une structure d'entité organisationnelle appropriée afin de servir les fonctions de coordination technique de plus en plus mondialisée de l'ICANN	7
ii. L'obligation organisationnelle telle que définie par les statuts, à savoir la revue régulière des structures de l'ICANN et le volume de travail requis de la part de la communauté pour compléter le tour des revues	7
iii. Le développement et le maintien de systèmes et d'outils informatiques pour répondre aux besoins d'une organisation de bénévoles multilingue et d'un personnel réparti de par le monde	5
iv. L'obligation constante de réviser et de renouveler les processus de l'ICANN afin	5,6

	de fonctionner le plus efficacement possible	
v.	Le maintien d'un niveau élevé de transparence et de responsabilité	7,9
vi.	Les augmentations substantielles du volume de travail à effectuer en matière de politiques et de gestion	6
vii.	La gestion efficace de l'élaboration opportune et dynamique des politiques dans une organisation principalement composée de bénévoles	6,7
viii.	Le maintien d'une communication efficace avec une audience mondiale de parties prenantes de l'ICANN ayant différents niveaux de connaissances sur le fonctionnement du DNS, notamment avec l'introduction des nouveaux TLD	4,7
ix.	La gestion efficace d'un personnel nombreux réparti de par le monde et de culture variée	8